



PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbanisme

Pour information

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Carte Assemblée le: 25/02/2013... Echelle: 1:10000

Limite communale de RAMILLIES

- Infrastructures: Autoroute, Départementale, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PâPr), Voie Bruyante - Secteur de Bruit
Patrimoine Naturel: ZNIEFF de Type I, ZNIEFF N° 0136 Marais de Thun L'Evêque, Inventaire des Zones à Dominantes Humides, Inventaire Espace Boisé 2005



Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transport terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Znief: Zones sensibles d'unité écologique floristique et faunistique. Les objectifs sont la connaissance permanente dans l'échelle spatiale possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables.

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et cartes communales et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominantes humides annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.

